

Les indicateurs

**Les indicateurs techniques,
financiers et de développement
durable**

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2018

LE SIAAP, RÉFÉRENCE PUBLIQUE
POUR L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN



SIAAP
Service public de l'assainissement francilien



Ambition 1

P.3 • Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles

- P.4 • Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- P.15 • Estimation du nombre de branchements directement raccordés à un ouvrage du SIAAP
- P.16 • Présentation des modalités de tarification du service
- P.21 • Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2018 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France
- P.25 • Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- P.26 • Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux
- P.29 • Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts
- P.29 • Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service
- P.30 • Présentation des projets en cours en 2018 en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux
- P.33 • Présentation des programmes pluriannuels de travaux
- P.34 • Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- P.34 • Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- P.34 • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P.35 • Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
- P.37 • Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- P.38 • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P.40 • Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
- P.41 • Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectifs
- P.42 • Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- P.43 • Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- P.44 • Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Ambition 2

P.45 • Lutter contre le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

- P.46 • Émission de gaz à effet de serre et réactifs

Ambition 3

P.47 • Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire

- P.48 • Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- P.49 • Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
- P.50 • Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- P.51 • Prescription des rejets pour les principaux polluants
- P.57 • Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée
- P.65 • Sécurité et cadre de vie
- P.66 • Taux de réclamation
- P.66 • Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- P.67 • Attentes sociales et sociétales

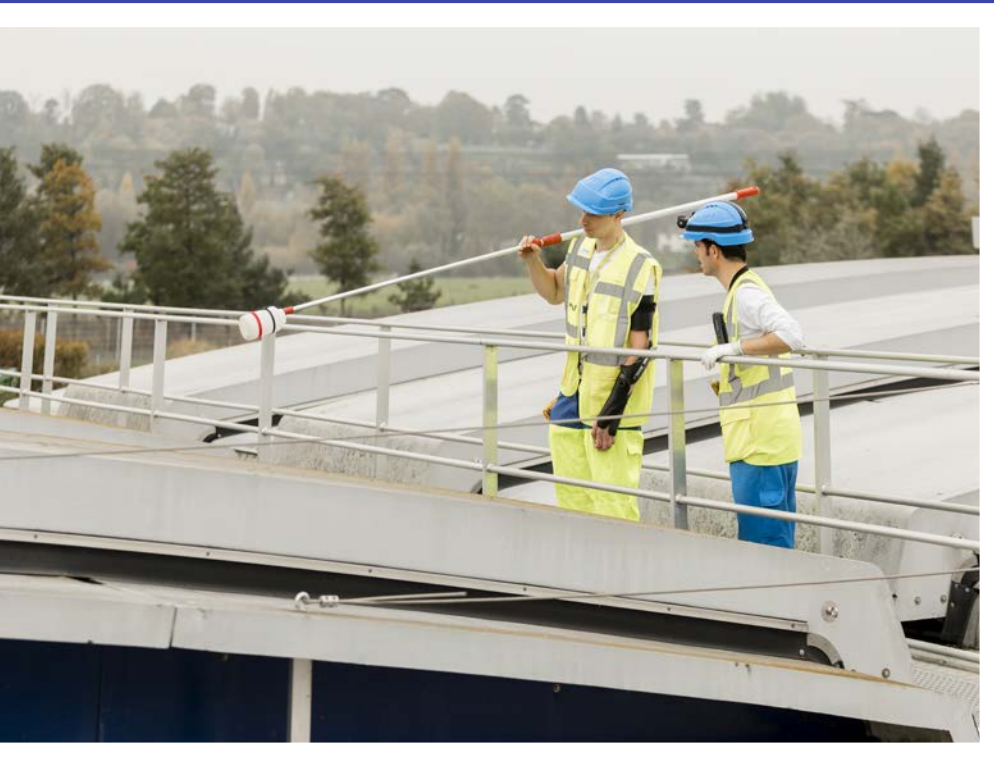
Annexe

P.69

VOLUMES REÇUS DANS
LES USINES D'ÉPURATION

Ambition 1

**Diminuer l'empreinte
écologique du SIAAP
en préservant
les écosystèmes et
les ressources naturelles**



SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS

Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP (informations fournies par les distributeurs d'eau)

Département	Localité	Nb d'habitants
75	Paris	2 190 327
77	Seine-et-Marne	243 884
78	Yvelines	757 299
91	Essonne	878 967
92	Hauts-de-Seine	1 603 268
93	Seine-Saint-Denis	1 606 660
94	Val-de-Marne	1 378 151
95	Val-d'Oise	669 540
Total		9 328 096

DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
75	Paris		EAU DE PARIS	2 190 327
Total 75				2 190 327
77	Brie-Comte-Robert		SLE	17 200
77	Brou-sur-Chantereine	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	4 396
77	Champs-sur-Marne	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE	24 780
77	Chelles	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	54 196
77	Chevry-Cossigny	SIBRAV	SLE	3 969
77	Combs-la-Ville		SES	22 212
77	Courtry		SFDE	6 580
77	Férolles-Attilly	SIBRAV	SLE	1 213
77	Lésigny	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	7 270
77	Ozoir-la-Ferrière	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	20 196
77	Pin (Le)			1 407
77	Pontault-Combault		SFDE/SEINE ET MARNE	38 326
77	Pontcarré		SLE	2 222
77	Roissy-en-Brie		SFDE/SEINE ET MARNE	23 104
77	Servon	SIBRAV	SLE	3 233
77	Vaires-sur-Marne		VEOLIA Eau IdF	13 580
Total 77				243 884

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Achères		SEFO	20823
78	Aigremont	SIARH	SIARH	1090
78	Andrésy	SIARH	SEFO	12924
78	Bougival	SIABS	SEOP YVELINES/SAUR Bougival	8749
78	Buc	SIAVB	SEOP YVELINES/SFDE BUC HAUTS DE PRE	5781
78	Carrières-sous-Poissy	SIARH	SIARH	16035
78	Carrières-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	15275
78	La Celle-Saint-Cloud	SIABS	SEOP YVELINES	20973
78	Chambourcy	SIARH	SIARH	5657
78	Chanteloup-les-Vignes	SIARH	SEFO	10387
78	Châteaufort	SIAHVY	SIAHVY/SEOP YVELINES	1380
78	Chatou	SIABS	RPO Lyonnaise	31134
78	Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	5681
78	Choisel	SIAHVY	LE/RPS	550
78	Croissy-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	9887
78	Élancourt	HYDREAULYS		25529
78	L'Étang-la-Ville	SIARSGL	SLE RPO	4539
78	Fourqueux	SIARSGL	SLE RPO	4026
78	Guyancourt	HYDREAULYS	SEVESC	28385
78	Houilles	SIABS	VEOLIA Eau IdF	31689
78	Jouy-en-Josas	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF/SEOP YVELINES	8257
78	Les Loges-en-Josas	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	1567
78	Louveciennes	SIABS	SEVESC	7144
78	Magny-les-Hameaux	HYDREAULYS	SAUR	9258
78	Maisons-Laffitte	SIASMMM	CEML/CGE	23470
78	Mareil-Marly	SIARSGL	SLE RPO	3486
78	Marly-le-Roi	SIARSGL	SEOP YVELINES/RPO Lyonnaise	16147
78	Maurecourt	SIARH	SEFO-SIARH/CYO	4390
78	Médan	SIARH	SIARH	1385
78	Le Mesnil-le-Roi	SIASMMM		6276
78	Montesson	SIASMMM	SLE RPO	15277
78	Montigny-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEVESC	32986

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Orgeval	SIARH	SIARH	6 134
78	Le Pecq	SIABS	SLE RPO	15 880
78	Poissy	SIARH	SIARH	37 146
78	Le Port-Marly	SIABS		5 493
78	Saint-Forget	SIAHVY	SIAVHY	513
78	Saint-Germain-en-Laye	SIARSGL	SLE RPO	39 982
78	Saint-Lambert	SIAHVY	SIAVHY	453
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	7 800
78	Sartrouville	SIASMMM	VEOLIA Eau IdF	52 648
78	Toussus-le-Noble	SIABV	SEVESC	1 185
78	Trappes	HYDREAULYS	SEVESC	32 679
78	Triel-sur-Seine	SIARH	SFDE	11 834
78	Vélizy-Villacoublay	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	21 517
78	Versailles	HYDREAULYS	SEVESC	85 346
78	Le Vésinet	SIABS	SLE RPO	16 047
78	Villennes-sur-Seine	SIARH	SIARH	5 232
78	Viroflay	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	16 034
78	Voisins-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	11 239
Total 78				757 299

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Arpajon	SIVOA	SIVOA	10 227
91	Athis-Mons	SIVOA	SIVOA	33 691
91	Ballainvilliers	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	4 539
91	Bièvres	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	4 628
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	RPS	637
91	Boussy-Saint-Antoine	SYAGE	SLE RPS	7 282
91	Brétigny-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	26 275
91	Brunoy	SYAGE	SLE RPS	26 055
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	9 686
91	Champlan	SIAHVY	SIAHVY	2 796
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	SIAHVY	20 133
91	Crosne	SYAGE	SLE RPS	9 110
91	Draveil	SYAGE	SLE RPS	29 279
91	Égly	SIVOA	SIVOA	5 645
91	Épinay-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	12 760
91	Épinay-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	11 166
91	Fleury-Mérogis	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	11 430
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	20 927
91	Gometz-la-ville	SIAHVY	SIAHVY	1 482
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	SIAHVY	2 577
91	Grigny	SIVOA	SIVOA	28 958
91	Igny	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	9 924
91	Juvisy-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	16 341
91	Leuville-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	4 384
91	Linas	SIVOA	SIVOA	6 882
91	Longjumeau	SIAHVY	SIAHVY	21 618
91	Longpont-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	6 362
91	Marcoussis	SIVOA	SIVOA	8 137
91	Marolles-en-Hurepoix	SIVOA	SIVOA	5 300
91	Massy	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	49 924
91	Molières (Les)	SIAHVY	SIAHVY	1 957
91	Montgeron	SYAGE	SLE RPS	23 972
91	Montlhéry	SIVOA	SIVOA	7 561

...

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Morangis	SIAHVY	SIAHVY	13 566
91	Morsang-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	21 149
91	La Norville	SIVOA	SIVOA	4 090
91	Nozay	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	4 741
91	Ollainville	SIVOA	SIVOA	4 732
91	Orsay	SIAHVY	SIAHVY	16 678
91	Palaiseau	SIAHVY	VEOLIA Eau IdF	34 120
91	Paray-Vieille-Poste	SIVOA	SIVOA	7 411
91	Le Plessis-Pâté	SIVOA	SIVOA	4 083
91	Quincy-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	8 957
91	Ris-Orangis		SIVOA	28 796
91	Saclay	SIAVB	SIAHVY	3 967
91	Saint-Aubin	SIAHVY	SIAHVY	700
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SIVOA	SIVOA	35 859
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SIVOA	SIVOA	10 609
91	Saint-Jean-de-Beauregard	SIAHVY		410
91	Saint-Michel-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	19 866
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	SIAHVY	5 319
91	Savigny-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	36 307
91	Varenes-Jarcy	SYAGE	SLE RPS	2 312
91	Vauhalla	SIAVB	SLE RPS	2 046
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	15 434
91	Vigneux-sur-Seine	SYAGE	SLE RPS	31 256
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	10 472
91	La Ville-du-Bois	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	7 435
91	Villejust	SIAHVY	SIAHVY	2 315
91	Villemoisson-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	6 952
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	SIAHVY	1 249
91	Villiers-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	4 554
91	Viry-Châtillon	SIVOA	SIVOA	30 575
91	Wissous	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	7 674
91	Yerres	SYAGE	SLE RPS	28 820
91	Les Ulis	SIAHVY	SIAHVY	24 868
Total 91				878 967

...

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Antony	92	VEOLIA Eau IdF	62 210
92	Asnières-sur-Seine	92	EAU ET FORCE	85 973
92	Bagneux	92	VEOLIA Eau IdF	39 763
92	Bois-Colombes	92	EAU ET FORCE	28 323
92	Boulogne-Billancourt	92	VEOLIA Eau IdF	119 645
92	Bourg-la-Reine	92	VEOLIA Eau IdF	20 531
92	Châtenay-Malabry	92	VEOLIA Eau IdF	33 016
92	Châtillon	92	VEOLIA Eau IdF	36 779
92	Chaville	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	20 322
92	Clamart	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	52 528
92	Clichy	92	VEOLIA Eau IdF	60 387
92	Colombes	92	EAU ET FORCE	85 368
92	Courbevoie	92	EAU ET FORCE	81 720
92	Fontenay-aux-Roses	92	VEOLIA Eau IdF	24 117
92	Garches	92	CEB EAU ET FORCE/SEOP HAUTS DE SEINE	17 663
92	La Garenne-Colombes	92	EAU ET FORCE	29 248
92	Gennevilliers	92	EAU ET FORCE	46 653
92	Issy-les-Moulineaux	92	VEOLIA Eau IdF	68 395
92	Levallois-Perret	92	VEOLIA Eau IdF	63 462
92	Malakoff	92	VEOLIA Eau IdF	29 973
92	Marnes-la-Coquette	HYDREAULYS	SEVSC	1 815
92	Meudon	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	45 328
92	Montrouge	92	VEOLIA EAU IDF	49 128
92	Nanterre	92	EAU ET FORCE	94 258
92	Neuilly-sur-Seine	92	VEOLIA EAU IDF	60 580
92	Le Plessis-Robinson	92	VEOLIA EAU IDF	29 028
92	Puteaux	92	VEOLIA EAU IDF	44 662
92	Rueil-Malmaison	92	EAU ET FORCE	78 195
92	Saint-Cloud	92	CEB EAU ET FORCE/VEOLIA EAU IDF	30 193
92	Sceaux	92	VEOLIA EAU IDF	19 479
92	Sèvres	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	23 675
92	Suresnes	92	EAU ET FORCE	48 620

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Vanves	92	VEOLIA EAU IDF	27 846
92	Vaucresson	92	SEVSC	8 628
92	Ville-d'Avray	HYDREAULYS	SEVSC	11 509
92	Villeneuve-la-Garenne	92	EAU ET FORCE	24 248
Total 92				1603 268
93	Aubervilliers	93	VEOLIA EAU IDF	86 061
93	Aulnay-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	84 662
93	Bagnolet	93	VEOLIA EAU IDF	35 864
93	Le Blanc-Mesnil	93	SAUR	55 987
93	Bobigny	93	VEOLIA EAU IDF	52 337
93	Bondy	93	VEOLIA EAU IDF	53 193
93	Le Bourget	93	VEOLIA EAU IDF	16 484
93	Clichy-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	29 835
93	Coubron	93	VEOLIA EAU IDF	4 812
93	La Courneuve	93	VEOLIA EAU IDF	42 485
93	Drancy	93	VEOLIA EAU IDF	70 269
93	Dugny	93	VEOLIA EAU IDF	10 659
93	Epinay-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	55 593
93	Gagny	93	VEOLIA EAU IDF	39 148
93	Gournay-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	6 861
93	L'Île-Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	7 786
93	Les Lilas	93	VEOLIA EAU IDF	22 993
93	Livry-Gargan	93	VEOLIA EAU IDF	44 466
93	Montfermeil	93	VEOLIA EAU IDF	26 085
93	Montreuil	93	VEOLIA EAU IDF	108 402
93	Neuilly-Plaisance	93	VEOLIA EAU IDF	21 177
93	Neuilly-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	34 685
93	Noisy-le-Grand	93	VEOLIA EAU IDF	66 659
93	Noisy-le-Sec	93	VEOLIA EAU IDF	43 537
93	Pantin	93	VEOLIA EAU IDF	55 342
93	Les Pavillons-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	23 695
93	Pierrefitte-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	29 608
93	Le Pré-Saint-Gervais	93	VEOLIA EAU IDF	17 780

...

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
93	Le Raincy	93	VEOLIA EAU IDF	14 501
93	Romainville	93	VEOLIA EAU IDF	26 510
93	Rosny-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	45 411
93	Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	111 354
93	Saint-Ouen	93	VEOLIA EAU IDF	49 664
93	Sevran	93	VEOLIA EAU IDF	50 629
93	Stains	93	VEOLIA EAU IDF	39 618
93	Tremblay-en-France	93	#N/A	35 691
93	Vaujours	93	VEOLIA EAU IDF	6 969
93	Villemomble	93	VEOLIA EAU IDF	30 051
93	Villepinte	93	SFDE	36 656
93	Villetaneuse	93	VEOLIA EAU IDF	13 141
Total 93				1 606 660

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Ablon-sur-Seine	94	VEOLIA EAU IDF	5 785
94	Alfortville	94	VEOLIA EAU IDF	43 886
94	Arcueil	94	VEOLIA EAU IDF	21 567
94	Boissy-Saint-Léger	94	LE/RPS	15 812
94	Bonneuil-sur-Marne	94	LE/RPS	17 452
94	Bry-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	16 717
94	Cachan	94	VEOLIA EAU IDF	30 208
94	Champigny-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	77 409
94	Charenton-le-Pont	94	VEOLIA EAU IDF	30 500
94	Chennevières-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	18 396
94	Chevilly-Larue	94	VEOLIA Eau IdF	19 347
94	Choisy-le-Roi	94	VEOLIA Eau IdF	44 450
94	Créteil	94	LE/RPS	89 392
94	Fontenay-sous-Bois	94	VEOLIA Eau IdF	53 424
94	Fresnes	94	VEOLIA Eau IdF	27 416
94	Gentilly	94	VEOLIA Eau IdF	17 442
94	L'Hay-les-Roses	94	VEOLIA Eau IdF	31 189
94	Ivry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	60 771
94	Joinville-le-Pont	94	VEOLIA Eau IdF	18 824
94	Le Kremlin-Bicêtre	94	VEOLIA Eau IdF	25 292
94	Limeil-Brévannes	94	LE/RPS	26 703
94	Maisons-Alfort	94	VEOLIA Eau IdF	55 289
94	Mandres-les-Roses	SYAGE	LE/RPS	4 703
94	Marolles-en-Brie	SYAGE	LE/RPS	4 856
94	Nogent-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	31 947
94	Noisieu	94	LE/RPS	4 680
94	Orly	94	VEOLIA Eau IdF	23 378
94	Ormesson-sur-Marne	94	LE/RPS	10 287
94	Périgny	SYAGE	LE/RPS	2 662
94	Le Perreux-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	33 729
94	Le Plessis-Trévisé	94	SFDE	20 279
94	La Queue-en-Brie	94	SFDE	11 835

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Rungis	94	VEOLIA Eau IdF	5 610
94	Saint-Mandé	94	VEOLIA Eau IdF	22 731
94	Saint-Maur-des-Fossés	94	VEOLIA Eau IdF	74 893
94	Saint-Maurice	94	VEOLIA Eau IdF	14 312
94	Santeny	SYAGE	LE/RPS	3 708
94	Sucy-en-Brie	94	LE/RPS	26 279
94	Thiais	94	VEOLIA Eau IdF	29 006
94	Valenton	SYAGE	LE/RPS	14 858
94	Villecresnes	SYAGE	LE/RPS	9 828
94	Villejuif	94	VEOLIA Eau IdF	55 478
94	Villeneuve-le-Roi	SYAGE	VEOLIA Eau IdF	21 021
94	Villeneuve-Saint-Georges	SYAGE	LE/RPS	32 966
94	Villiers-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	29 226
94	Vincennes	94	VEOLIA Eau IdF	49 853
94	Vitry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	92 755
Total 94				1 378 151

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
95	Andilly	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 604
95	Argenteuil	SIAVND	VEOLIA Eau IdF	110 468
95	Beauchamp	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 691
95	Bessancourt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7 065
95	Bezons	SIAVND	VEOLIA Eau IdF	28 976
95	Boisemont	SIARP	CYO	752
95	Bonneuil-en-France	SIAH Croult		1 035
95	Cormeilles-en-Parisis		VEOLIA Eau IdF	23 924
95	Deuil-la-Barre	SIARE	VEOLIA Eau IdF	22 320
95	Eaubonne	SIARE	VEOLIA Eau IdF	25 161
95	Enghien-les-Bains	SIARE	VEOLIA Eau IdF	11 355
95	Ermont	SIARE	VEOLIA Eau IdF	29 112
95	Franconville	SIARE	VEOLIA Eau IdF	36 112
95	La Frette-sur-Seine		VEOLIA Eau IdF	4 668
95	Garges-lès-Gonesse		SFDE	42 598
95	Gonesse	SIAH Croult		26 336
95	Groslay	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 722
95	Herblay		VEOLIA Eau IdF	29 066
95	Margency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 916
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIARE	VEOLIA Eau IdF	20 927
95	Montlignon	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 993
95	Montmagny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	13 602
95	Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	21 457
95	Pierrelaye		VEOLIA Eau IdF	8 168
95	Le Plessis-Bouchard	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 230
95	Saint-Gratien	SIARE	VEOLIA Eau IdF	20 824
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	15 597
95	Saint-Prix	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7 201
95	Sannois	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26 537
95	Sarcelles		VEOLIA Eau IdF	57 781
95	Soisy-sous-Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	18 046
95	Taverny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26 296
Total 95				669 540

Estimation du nombre de branchements

directement raccordés à un ouvrage du SIAAP

Ouvrages	Type ⁽¹⁾	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements ⁽²⁾
Pajeaud	EU	Ø 2 500	2 588	327
Émissaire général	U	Ø 3 000	29 617	266
Collecteur du Nord	U	Ø 3 800 / 3 000	4 567	187
PDSO ⁽³⁾	U	Ø 1 600	3 254	140
GDSO ⁽⁴⁾	U	Ø 2 000	3 758	133
RN6 ⁽⁵⁾	U	Ø 1 500 / 900	5 180	52
ENE	U	Ø 2 800 / 3 900	8 682	3
DSEA ⁽⁶⁾				2 087
DEA ⁽⁷⁾				538
Total				3 733

⁽¹⁾ EU : eaux usées

U : unitaire

⁽²⁾ Le nombre de branchements correspond au nombre d'immeubles raccordés

⁽³⁾ Petite Dérivation de Saint-Ouen

⁽⁴⁾ Grande Dérivation de Saint-Ouen

⁽⁵⁾ Route Nationale 6

⁽⁶⁾ Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94

⁽⁷⁾ Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93

Après la mise en place de la réforme en 1968, la gestion de l'assainissement est transférée de l'autorité préfectorale aux collectivités locales. Le SIAAP est créé pour assurer la gestion globale de l'assainissement francilien. La loi LEMA confirme la spécificité francilienne de la gestion de l'assainissement à un échelon interdépartemental. Sur certains secteurs, il n'existe pas de réseau de collecte communale, d'où l'existence de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu.

Présentation des modalités

de tarification du service

Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

Accusé de réception en préfecture
075-25755004-20171220-248-3-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 20 décembre 2017
(2017-248-3)**

**Direction de l'administration et des
moyens**

Fixation du taux de la redevance
interdépartementale d'assainissement
pour 2018

C2017/ 349D

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} décembre 2017 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2018,

Après en avoir délibéré :


Article 1 : Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement perçue dans le ressort du Syndicat, constitué par les territoires de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2018, à 1,065 € (hors taxes) par mètre cube.

Article 2 : Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

Article 3 : La redevance interdépartementale d'assainissement sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

Article 4 : La facturation et le recouvrement de la redevance interdépartementale d'assainissement seront confiés aux organismes déjà chargés du recouvrement des redevances pour consommation d'eau.

Article 5 : Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2018.

Le Président

Belaïde BEDREDDINE

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP.

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20171220-248-2-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 20 décembre 2017
(2017-248-2)**

**Direction de l'administration et des
moyens**

Fixation du taux de la redevance
interdépartementale d'assainissement
(part épuration) pour 2018

C2017/ 349D

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions particulières passées avec des syndicats ou communes du département de la Seine et Marne,

Vu la convention passée entre le SIAAP et le département des Yvelines le 10 avril 1984 et les avenants conclus entre le SIAAP, le département et les différentes communes des Yvelines, prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département du Val d'Oise et les différentes communes du Val d'Oise en 1993 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département de l'Essonne et les différents syndicats et communes de l'Essonne en 1994 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} décembre 2017 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) pour les réseaux à caractère séparatif et pour 2018,

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) perçue dans le ressort des communes et syndicats intercommunaux des départements des Yvelines, de la Seine et Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise qui sont tributaires des ouvrages d'épuration interdépartementaux, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2018 à 0,620 € (hors taxes) par mètre cube.

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP. (suite)

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.

Article 2 : Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

Article 3 : La redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau, non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

Article 4 : Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2018.

Le Président


Belaïde BEDREDDINE

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques.

Accusé de réception en préfecture 075-257560004-20170322-042-DE Date de télétransmission : 23/03/2017 Date de réception préfecture : 23/03/2017

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL
 POUR L'ASSAINISSEMENT DE
 L'AGGLOMERATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 22 mars 2017
 (2017-042)**

**Direction de la Santé et de
 l'Environnement**

Approbation de la fixation des
 paramètres nécessaires au calcul de la
 redevance interdépartementale des
 usagers non domestiques

C2017/102D

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2008-007 du Conseil d'Administration en date du 20 février 2008, fixant un nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu la délibération n°2008-278 du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2008, fixant les paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques pour l'année 2009,

Vu la délibération n°2010-083 en date du 7 avril 2010, fixant les paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques,

Vu le rapport en date du 27 février 2017 par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'actualisation des paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques,

Considérant les valeurs moyennes de concentrations des effluents en entrée des usines d'épuration du SIAAP mesurées de 2014 à 2016,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : En application de la délibération n°2008-007 du Conseil d'Administration en date du 20 février 2008, les paramètres DCO_u, MES_u, MES_u, NR_u, et PT_u permettant de calculer le coefficient de pollution correspondent aux valeurs moyennes de concentrations des effluents en entrée des usines d'épuration du SIAAP mesurées de 2014 à 2016.

DCO_u = 467 mg.L⁻¹

MES_u = 260 mg.L⁻¹

NR_u = 50 mg.L⁻¹

PT_u = 6 mg.L⁻¹

... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques. (suite)

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20170322-042-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2017 et restent applicables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération. Ces valeurs se substituent à la délibération n° 2008-278 du 17 décembre 2008.

Article 3 : Dit que les recettes résultant de l'application de cette délibération seront imputées sur l'article 70611 de la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président



Belaïde BEDREDDINE

MOYENNE DES TAUX DE REDEVANCE COMMUNAUX PONDÉRÉS PAR LE VOLUME 2018 POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AUX SYNDICATS DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE)

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1851	142,21
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1897	22,76
Redevance de soutien d'étiage	0,0143	1,72
Sous-total 1	1,3891	166,69
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,2969	35,63
Redevance d'assainissement départementale	0,5552	66,62
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0650	127,80
Sous-total 2	1,9171	230,05
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6600	79,20
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0520	6,24
Sous-total 3	0,7260	87,12
Total hors TVA	4,0322	483,86

... MOYENNE DES TAUX DE REDEVANCE COMMUNAUX PONDÉRÉS PAR LE VOLUME 2018 POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AUX SYNDICATS DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS)

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1851	142,21
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1897	22,76
Redevance de soutien d'étiage	0,0143	1,72
Sous-total 1	1,3891	166,69
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,4665	55,98
Redevance d'assainissement départementale	0,5600	67,20
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0650	127,80
Sous-total 2	2,0915	250,98
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6600	79,20
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0520	6,24
Sous-total 3	0,7260	87,12
Total hors TVA	4,2066	504,79

... MOYENNE DES TAUX DE REDEVANCE COMMUNAUX PONDÉRÉS PAR LE VOLUME 2018 POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AUX SYNDICATS DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE)

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1851	142,21
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1897	22,76
Redevance de soutien d'étiage	0,0143	1,72
Sous-total 1	1,3891	166,69
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,3479	41,75
Redevance d'assainissement départementale	0,5517	66,20
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0650	127,80
Sous-total 2	1,9646	235,75
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6600	79,20
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0520	6,24
Sous-total 3	0,7260	87,12
Total hors TVA	4,0797	489,56

... MOYENNE DES TAUX DE REDEVANCE COMMUNAUX PONDÉRÉS PAR LE VOLUME 2018 POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES AUX SYNDICATS DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (PARIS)

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (fourniture + soutien étiage EPTB + part communale)	1,0294	123,53
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1110	13,32
Sous-total 1	1,1404	136,85
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale	0,4090	49,08
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0650	127,80
Sous-total 2	1,4740	176,88
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0078	0,94
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6600	79,20
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0652	7,82
Sous-total 3	0,7330	87,96
Total hors TVA	3,3474	401,69

PRÉSENTATION DES RECETTES D'EXPLOITATION*
LIÉES À LA FACTURATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUX ABONNÉS

Article	Libellé article	Réalisé 2018
(en millions d'euros) 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – Redevance	512,52
70611-0	Redevance d'assainissement : Paris	174,92
70611-1	Redevance d'assainissement : Petite couronne	259,43
70611-2	Redevance d'assainissement : Essonne	22,72
70611-3	Redevance d'assainissement : Val-d'Oise	17,03
70611-4	Redevance d'assainissement : Yvelines	21,65
70611-5	Redevance d'assainissement : Seine-et-Marne	6,39
70611-6	Redevance d'assainissement : Industriels	10,35
(en milliers d'euros) 70 autres	Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers	33,06
(en millions d'euros) 74	Subventions d'exploitation : primes pour épuration et prime AQUEX, subventions diverses	54,91
(en milliers d'euros) 75	Autres produits de gestion courante : remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation	32,27
(en milliers d'euros) 77	Produits exceptionnels	23,89
Total		576,36

* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération) – et 042 – opérations d'ordre (reprise au résultat des subventions transférables).

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux

L'année 2018 a été marquée par l'achèvement du Contrat de Bassin signé en 2013 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Les dépenses d'équipement concernaient notamment cette année l'achèvement des premières opérations relatives à la Refonte de Seine aval, pour plus de 84 M€, les travaux de reconstruction de l'usine de Clichy pour environ 58 M€ ou encore la réhabilitation de l'usine d'Alfortville (près de 5 M€) et la ventilation-désodorisation de l'émissaire général (6 M€).

Au total, le SIAAP a investi en 2018 un montant de 250,5 millions d'euros, notamment pour assurer la mise aux normes et l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels. Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2018 s'élève à 5,11 Milliards d'euros.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2018 EN MILLIONS D'EUROS (M€) Les sites de dépollution

Site	Travaux réalisés	Réalisations supérieures à 500 000 €
Seine aval	Refonte de Seine aval	84,3
	Rénovation des filtres biofor	2,5
	Réfection électrique complète du prétraitement à La Frette	1,4
	Rénovation des vannes de La Frette	0,6
Seine amont	Maintenance 4 et 5 - Usine de Seine amont	3,5
	Mise à niveau de la détection incendie - Seine amont	0,7
Seine centre	Prestations sur lignes d'incinération	5,1
	Optimisation de la filière d'évacuation de secours des boues	1,4
	Remise en état de SPID	1,1
	Renouvellement de matériel - programme 2018	0,8
Poste de Crosne	Réhabilitation du poste de pompage de Crosne	1,4
Usine de Clichy	Reconstruction de l'usine de Clichy	58,2
Usine d'Alfortville	Réhabilitation de l'usine d'Alfortville	4,6

••• **Réseaux**

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Ventilation-désodorisation de l'émissaire général	6,2
Collecteur VL9	4,3
Grand Paris : impact du réseau express	3,9
Accessibilité pour le curage de Crosne-Valenton	3,3
Renforcement du transfert des eaux usées - Ville d'Achères	3,1
Émissaire Général : réhabilitation conduite 1800D	2,7
Cormailles : amélioration du système de pompage	2,2
1 ^{ère} phase de réhabilitation des regards et branchement particuliers - CDN	2,0
Athis Crosnes - réhabilitation des ouvrages - 2 ^e phase	1,7
Amélioration du système de curage du TIMA en exploitation	1,2
Réhabilitation des installations de vantellerie - programme 2018	1,1
Réfection du revêtement du puits des Lombart	0,8
Réhabilitation suite au transfert de l'ouvrage Athis-Crosnes	0,8
Réhabilitation du collecteur RN6	0,7
Rénovation de la station ouvrage XII à Saint-Maur	0,5

Autres opérations significatives

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Conception d'un projet de co-méthanisation SIAAP-SYCTOM	2,1
Dispositifs de radiotélécommunication	0,9

Grosses réparations

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	26,4

Autres opérations

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	21,2

Total général

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	250,5

- Le co-financement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs). Les principales subventions reçues sont liées à l'exécution des conventions avec l'AESN dans le cadre de la Refonte de Seine aval et de la reconstruction de l'usine de Clichy. En 2018, les co-financements reçus se montent à 77,5 M€, soit un financement sur fonds propres des travaux réalisés en 2018 de 173 M€.

Autres opérations significatives

Co-financements 2018 (en Millions d'euros)	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Autres Financements
Usines d'épuration et postes de pompage		
Refonte de Seine aval	44,1	
Reconstruction de l'usine de Clichy	22,7	
Réhabilitation de l'usine d'Alfortville	1,7	
Rénovation de la Station Liberté à Fresnes	0,4	
Sous-total	68,9	
Réseaux		
Grand Paris : impact du réseau express		2,4
Ventilation et désodorisation de l'émissaire général	1,9	
Collecteur VL9	1,4	
Renforcement à long terme de la sûreté de fct de l'EGN	0,7	
Réhabilitation de l'ouvrage XIA à Neuilly-sur-Marne	0,4	
Renforcement du transfert des eaux usées - Ville d'Achères	0,4	
Amélioration du système de curage du TIMA en exploitation	0,4	
Étude de reconnaissance du patrimoine difficilement visitable	0,2	
Réhabilitation du collecteur RN6	0,1	
Réhabilitation des collecteurs rives droite et gauche de la Bièvre à Gentilly	0,1	
Réhabilitation du collecteur Pantin-La Briche	0,1	
Sous-total	5,8	2,4
Autres opérations	0,5	
Total	75,1	2,4

Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts

(en millions d'euros)

	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2018 (I)	Annuités		Emprunts encaissés en 2018 (III)	Encours de la dette le 31 décembre 2018 (I-II+III)
		Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)		
Prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	437 622 549	0	40 161 094	52 829 948	450 291 403
Emprunts auprès d'organismes de droit public (1)	437 622 549	0	40 161 094	52 829 948	450 291 403
Emprunts auprès d'organismes de droit privé (y compris emprunts revolving) (2)	648 129 534	17 588 008	57 573 502	0	590 556 032
Emprunts (1+2)	1 085 752 083	17 588 008	97 734 596	52 829 948	1 040 847 435

Montant des amortissements

réalisé (montant net) par la collectivité organisatrice du service

277 984 416 €

Présentation des projets en cours en 2018

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

PRÉTRAITEMENT – REFONTE DE SEINE AVAL (SAV)

Poursuite des travaux de la refonte du prétraitement de SAV sur la tranche 2 et mise en service de la tranche 2 en juillet 2018.

Montant des travaux 2018 : 10 065 197 € HT

MODERNISATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DIGESTION BIOGAZ DE SAV

Fin des travaux sur le rack moyenne pression et début des études d'exécution des travaux de la digestion.

Montant des travaux 2018 : 10 614 589 € HT

FILE MEMBRANAIRE DE SAV ET BIOFILTRATION

Mise en observation en 2018 et début des essais de performance.

Montant des travaux 2018 : 19 173 542 € HT

LIAISONS HYDRAULIQUES DE SAV

Fin du chantier LH3 (galerie de liaison en aval de la future décantation primaire).

Montant des travaux 2018 : 8 764 321 € HT

CAMPUS DE LA REFONTE DE DE SAV

Poursuite des travaux sur le Campus et début des aménagements paysagers.

Montant des travaux 2018 : 8 394 175 € HT

VRD/NAPPES INDUSTRIELLES – REFONTE DE SAV

Divers travaux préparatoires aux futurs marchés.

Montant des travaux 2018 : 133 085 € HT

DÉMOLITION DES ANCIENNES INSTALLATIONS – REFONTE DE SAV

Fin des travaux de démantèlement des bassins biologiques d'Al et All et travaux de désamiantage sur conduites.

Montant des travaux 2018 : 1 858 719 € HT

ADAPTATION DE LA CLARIFLOCCULATION

Fin des études de diagnostic et d'avant-projet en vue de la fiabilisation de l'unité de la clariflocculation.

Montant des travaux 2018 : 352 737 € HT

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Fouilles entreprises en bord de Seine en vue des mesures compensatoires.

Montant des travaux 2018 : 152 902 € HT

TERRES

Mouvement de terre sur le site et comblement des clarificateurs et bassins biologiques d'Al et All.

Montant des travaux 2018 : 2 030 850 € HT

DÉCANTATION PRIMAIRE

Fin de la phase conception le 28 juin 2018 et dépôt des dossiers administratifs.

Montant des travaux 2018 : 18 224 235 € HT

REFONTE DES HOMOGÉNÉISATEURS DE L'UP BIOGAZ DE SAV

Début des travaux du 3^e homogénéiseur.

Montant des travaux 2018 : 4 599 240 € HT

ÉTUDES GÉNÉRALES POUR LA REFONTE DE SAV

Diverses études générales pour la refonte (études diagnostics environnementaux des sols...) et études prospectives pour le devenir de la plaine.

Montant des travaux 2018 : 181 520 € HT

ARCHITECTURE DE COMMUNICATION DU SNCC DE SAV

Divers travaux sur réseaux.

Montant des travaux 2018 : 181 596 € HT

MIGRATION DES VUES SUR FOXEVO DE LA NITRICATION ET DU TDJ

Fin de l'écriture du DCE.

Montant des travaux 2018 : 48 120 € HT

RENFORCEMENT DU TRANSFERT DES EAUX USÉES DE LA VILLE D'ACHÈRES

Début des travaux.

Montant des travaux 2018 : 3 085 555 € HT

MISE AUX NORMES DES TGBT 31000 ET 40301 À L'USINE SEINE AMONT (SAM)

Fin des travaux.

Montant des travaux 2018 : 318 277 € HT

COLLECTEUR VL9

Poursuite des travaux de la refonte de l'usine de Charenton.

Montant des travaux 2018 : 4 328 673 € HT

RÉNOVATION LOCAUX NANTERRE

Travaux d'étanchéité sur toiture des locaux DSAR à Nanterre.

Montant des travaux 2018 : 185 861 € HT

RÉFECTION PUIITS DES LOMBARTS

Reprise du revêtement sur la vis du puits des Lombarts.

Montant des travaux 2018 : 763 971 € HT

RECONSTRUCTION DE L'USINE DE CLICHY

Début des travaux sur le site A (nouveau prétraitement) et le site B (bassin) - marché résilié le 06/11/2018

Montant des travaux 2018 : 58 176 712 € HT

SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION PCCU SAV

Études et travaux divers.

Montant des travaux 2018 : 26 362 € HT

CONFORTEMENT DE GALERIE À LCDEA

Fin des travaux de stabilisation.

Montant des travaux 2018 : 288 370 € HT

TRAVAUX GRAND PARIS

Divers travaux de confortement sur réseaux SIAAP impactés par la proximité de nouvelles gares et/ou de nouveaux métros construits dans le cadre du Grand Paris.

Montant des travaux 2018 : 3 889 691 € HT

CONCEPTION D'UN PROJET DE COMÉTHANISATION SIAAP-SYCTOM

Début de la phase études avec les 4 candidats retenus.

Montant des travaux 2018 : 2 084 659 € HT

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

(en millions d'euros)

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS							
	Autorisation de programmes (AP)			Échéancier de mandatement			
	AP Budget Primitif 2018	Mouvements de l'exercice 2018	AP Budget supplémentaire 2018 (1)	Crédits de paiement mandatés avant le 01/01/2018 (2)	CP BS 2018	Réalisé au titre de l'exercice 2018 (3)	Reste à financer (1)-(2)-(3)
TRAVAUX NEUFS	4 387,2	26,8	4 414,1	2 899,6	216,8	156,2	1 358,3
RÉHABILITATION (installations existantes)	569,7	-1,5	568,1	214,0	90,4	58,3	295,7
GROSSES RÉPARATIONS (sur installations existantes)	17,4	0,2	17,5	9,0	5,4	2,5	6,0
ÉTUDES (intégrées dans les immobilisations)	61,3	-4,3	57,0	17,9	37,9	26,4	12,7
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (investissements des services généraux)	97,3	-47,5	49,8	18,5	14,5	7,1	24,2
ACQUISITIONS ET CESSIONS (terrains et bâtiments)	4,6	0	4,6	4,5	0	0	0,1
TOTAL	5 137,4	-26,3	5 111,1	3 163,6	365	250,5	1 697

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Sur les 392 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 389 mètres ont été réhabilités en 2018 soit 0,10% du linéaire.

Le taux moyen de renouvellement est de 0,61% pour les 3 dernières années.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Extinction de la dette (capacité de désendettement)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	589 410 360,74 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	336 672 979,58 €
1) Épargne brute (a-b)	252 737 381,16 €
2) Encours de la dette au 31-12-2018	1 040 847 435,41 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)	4,12 années

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le SIAAP dispose d'un recensement des études de diagnostic portant sur l'ensemble de ses réseaux. Les dossiers font l'objet d'un archivage papier et numérique, qui permet de constituer une base de données documentaire.

À partir de cette base de données, le SIAAP utilise un outil de consultation lié au SIG et à GUÉPARDS (Gestion Unifiée de l'État Patrimoniale des Réseaux) qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles, un recensement des plans a été effectué ainsi qu'une qualification, ce qui permet de définir un programme de levée topographique afin d'optimiser cette base.

En cumulant les données, aussi bien techniques qu'historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d'ouvrage, le SIAAP s'est doté d'une base de connaissance centralisée à même d'alimenter sa gestion patrimoniale.

LES 72 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE
nécessitant des interventions fréquentes de curage

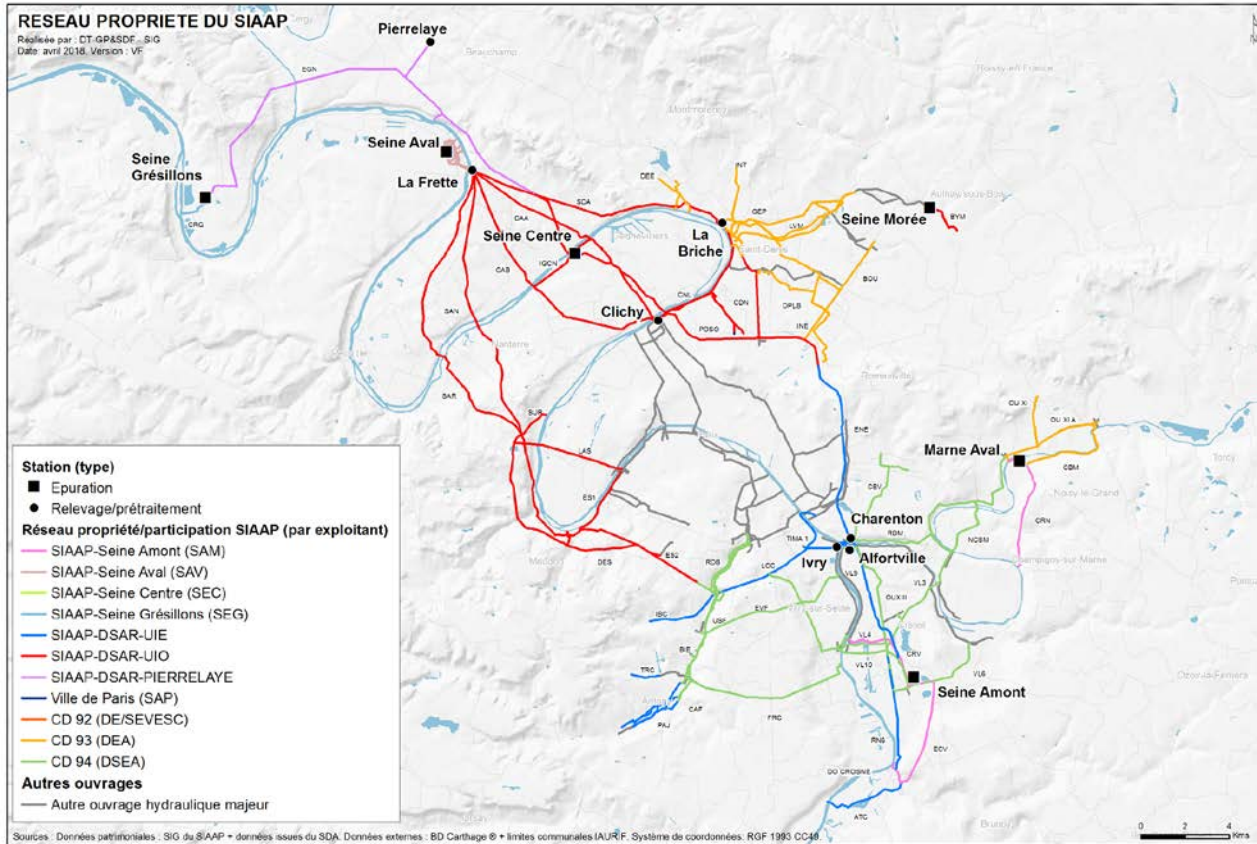


Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

	Boues évacuées des usines entre le 01/01 et le 31/12/2018 (tMS)*
Seine aval	74 696
Seine amont	31 584
Seine centre	20 396
Seine Grésillons	10 295
Marne aval	6 558
Seine Morée	1 191
Total	144 720

(*) (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE des réseaux de collecte des eaux usées



••• INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux a peu évolué en 2018. L'indice est estimé à 110 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement. (10 points)
- Le SIAAP dispose d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251) (5 points)
- Le SIAAP dispose d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (15 points)
- Le SIAAP dispose d'informations géographiques précisant l'altimétrie des canalisations. (15 points)
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO. (20 points)
- Le SIAAP dénombre les branchements de son réseau. (10 points)
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) au travers d'un outil de gestion patrimoniale. (10 points)
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l'état des réseaux et les réparations ou travaux effectués à leur suite. (10 points)
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 5 ans). (10 points)
- Le SIAAP dispose d'outils de modélisation numérique de la totalité des réseaux. (5 points)

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

Le SIAAP est un transporteur et un épurateur, la collecte relevant des communes et des départements. Cependant, à ce jour, un nombre important de branchements de particuliers est dénombré sur le réseau interdépartemental.

Un recensement est engagé depuis 2013 sur tout le réseau et intégré dans l'outil SIG dédié à la gestion des branchements directs. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l'indicateur « estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées » de l'ambition 1.

Depuis 2017, les procédures permettent de maîtriser le nombre de demandes de raccordements et de contrôles de raccordements sur les réseaux propriété du SIAAP, exploités par le SIAAP ou les départements (DSEA, DEA).

Le SIAAP poursuit sa démarche, rendue systématique, de diagnostic de branchements lors de la mise en chômage des ouvrages comportant des branchements particuliers.

Conformité des équipements d'épuration

aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectifs

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m³/j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
2018	280	85	2 556 547	92,4	84,1	91,4	72,3

La directive «DERU» n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines (DERU).

DCO : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est révélée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Ptot : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée. L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70% pour le paramètre NGL (azote global) et 80% pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 21 juillet 2015).

	NGL DERU	Ptot DERU
Seine aval	71,1%	81,8%
Seine amont	71,5%	83,6%
Seine centre	70,9%	91,3%
Seine Grésillons	72,5%	89,9%
Marne aval	82%	93,3%
Seine Morée	85,4%	98,3%

BILAN ANNUEL QUANTITATIF DE LA PRODUCTION ET DE L'ÉVACUATION DES BOUES

par usine et par filière

Bilan de production des boues SIAAP 2018					Valorisation agricole			Valorisation énergétique			Élimination
Usine	Type de boues	Boues extraites de la file eau* (tMS)	Boues produites** (tMS)	Boues évacuées*** (tMS)	Valorisation externe			Valorisation interne		Valorisation externe	
					Épandage (tMS)	Compost (tMS)	Méthanisation (tMS)	Traitement thermique (tMS)	Pyrolyse (tMS)	Cimenterie (tMS)	ISDND (tMS)
Seine aval	Boues conditionnées thermiquement	134 552	98 480	34 940	33 079	1 861	0	0	0	0	0
	Boues déshydratées (centrifugeuses d'externalisation)			39 756	0	39 756	0	0	0	0	0
	Total			74 696	33 079	41 617	0	0	0	0	0
Seine Valenton	Boues déshydratées	53 973	32 358	7 079	0	7	0	7 073	0	0	0
	Boues séchées			24 505	0	7 859	1 902	5 821	106	8 816	0
	Total			31 584	0	7 866	1 902	12 894	106	8 816	0
Seine centre	Boues déshydratées	20 861	20 861	20 396	0	2 093	0	18 303	0	0	0
Seine Grésillons	Boues déshydratées	21 450	12 640	3 320	0	2 908	412	0	0	0	0
	Boues séchées			6 975	0	1 233	4 438	0	0	1 305	0
	Total			10 295	0	4 141	4 850	0	0	1 305	0
Marne aval	Boues déshydratées	6 981	6 981	6 558	0	0	0	6 558	0	0	0
Seine Morée	Boues déshydratées	1 237	1 218	1 191	0	1 191	0	0	0	0	0
Total SIAAP	Total	239 055	172 538	144 720	33 079	56 908	6 752	37 756	106	10 121	0

Dénomination au titre du schéma SANDRE (schéma national des données sur l'eau) :

* Boues avant digestion éventuelle (Σ S4).

** Boues après digestion éventuelle (A6).

*** Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel (Σ S6).

tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

Conformité des équipements d'épuration

au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Concentration (en mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	PT
Seine aval	9,0	39,9	10,3	16,2	5,2	0,89
Seine centre	4,0	20,9	3,4	12,8	1,9	0,36
Seine Morée	1,0	12,9	2,0	9,1	0,9	0,12
Marne aval	6,4	31,3	8,0	10,7	3,2	0,41
Seine Grésillons	4,1	24,9	4,4	12,5	1,6	0,48
Seine amont	6,4	29,8	14,9	16,4	2,4	1,10
SIAAP*	7,4	34,4	10	15,4	3,9	0,84

* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 6 usines pour les paramètres réglementaires du 21 juillet 2015.

MES : matières en suspension
 DBO : demande biologique en oxygène
 DCO : demande chimique en oxygène
 NTK : azote total réduit
 NGL : azote global
 Ptot : phosphore total

Indice de connaissance des rejets

en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

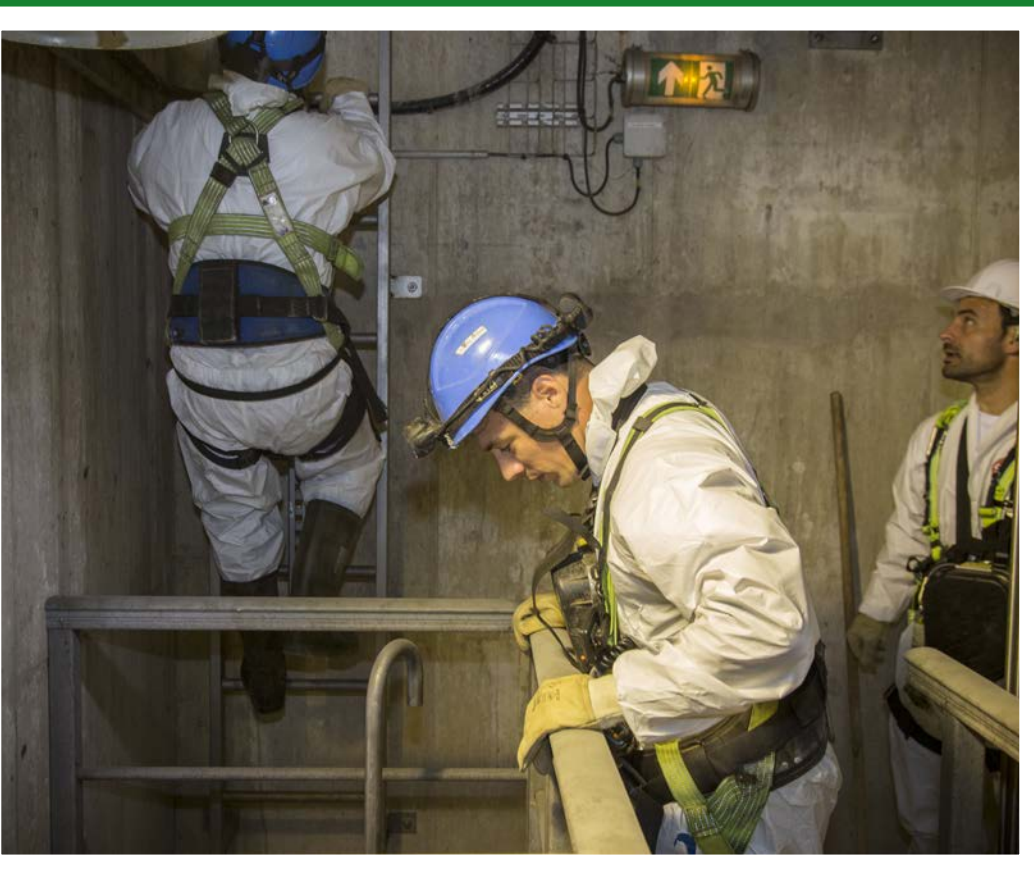
La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 110 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX

- Le SIAAP a identifié ses points de rejets au milieu récepteur (déversoirs d'orage et trop-pleins).
- La pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet est évaluée.
- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, en vue de poursuivre la mise en conformité du système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des usines d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur.
- La pluviométrie est suivie sur l'ensemble du système d'assainissement, de même que sur les principaux sous-systèmes qui le composent.

Ambition 2

**Lutter contre
le dérèglement climatique
et les émissions
de gaz à effet de serre**



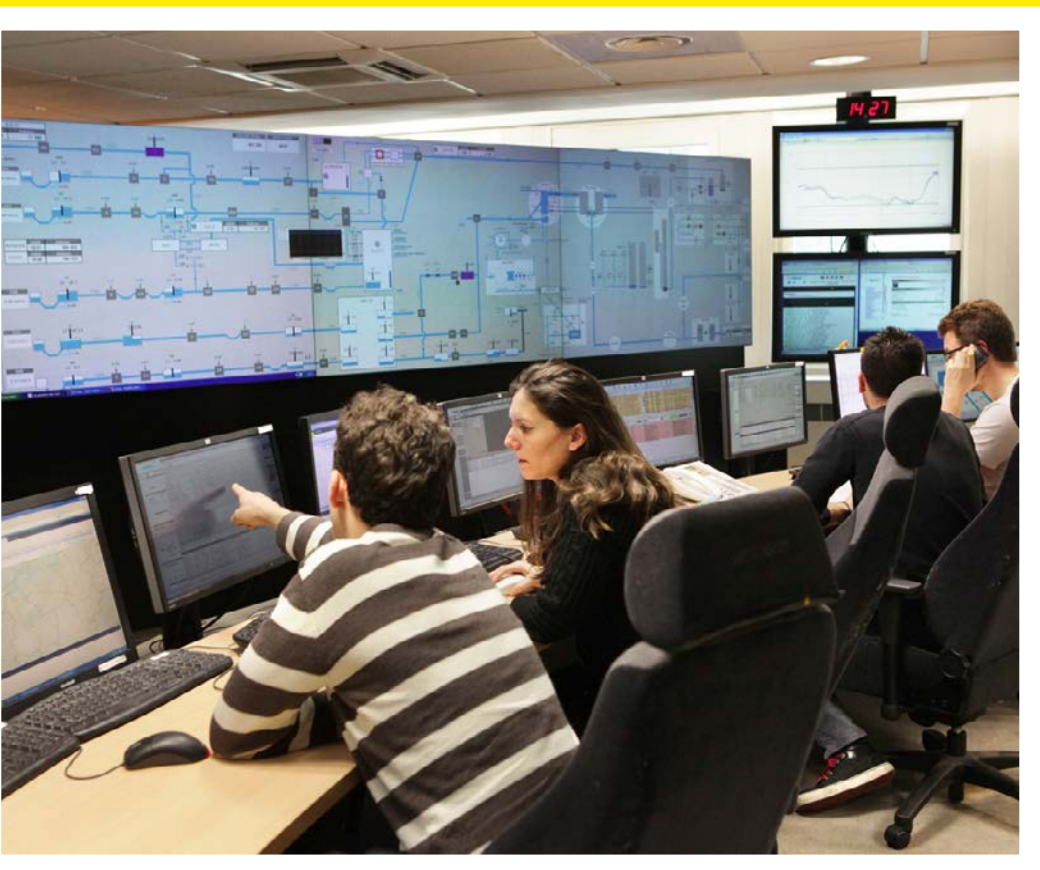
Émission de gaz à effet de serre et réactifs

Indicateurs	2018
Bilan gaz à effet de serre (tEqC)	33 454*
Émissions évitées (tEqC)	28 346*
Chlorure ferrique / alu fer (t)	60 905*
Polymères (t)	1 420*
Méthanol (t)	23 936*
Nitrate de calcium (t)	9 775*

*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

Ambition 3

**Répondre aux attentes
des femmes
et des hommes
du territoire**



Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés

Les arrêtés d'autorisation de déversement permanent délivrés sur la zone SIAAP, qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP :

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2018	Total au 31 décembre 2018
75	122	471
77	0	4
78	0	16
91	14	112
92	30	704
93	7	45
94	15	87
95	11	46
SIAAP	2	7
Total	201	1492

Les raccordements non domestiques au réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la Santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L'autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l'effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration à l'aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révocable à tout moment pour motif d'intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission,
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

Les arrêtés d'autorisation de déversement ou les conventions spéciales de déversement pour les rejets temporaires (eaux de rabattement de nappes essentiellement) qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP en 2018:

Département	Nombre de conventions spéciales de déversement au 31 décembre 2018	Nombre de conventions ou arrêtés de déversement temporaire délivrés en 2018
75	1	10
77	1	0
78	0	0
91	4	4
92	8	50
93	0	46
94	4	30
95	0	2
SIAAP	0	3
Total	18	145

Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux EU et unitaires (km)	204	43	66	29
Réseaux EP (Km)	25	24	30	15
Réseaux total (Km)	229	67	96	44 ⁽¹⁾
Ouvrages de stockage unitaires ⁽²⁾	5	1	4	2
Ouvrages de stockage pluviaux ⁽³⁾	2	1	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

⁽¹⁾ Réseaux à vocation interdépartementale, propriété de la Ville de Paris, exploités par la Section d'Assainissement de Paris.

⁽²⁾ Ouvrages de stockage unitaires :

- Bassins de stockage gérés par : DEA93 : La Plaine (165000 m³) ; DSEA94 : Bassin des Cormailles (55000 m³), L'Haÿ-les-Roses (75000 m³), Arcueil (24000 m³), Vitry-sur-Seine (55000 m³) ; SAP75 : Blanqui (17000 m³) et Buffon (2000 m³)
- Tunnels de stockage SIAAP : liaison Cachan-Charenton 1 (60000 m³), liaison Cachan-Charenton 2 (50000 m³), Clichy-La Briche (32000 m³), intercepteur Blagis-Cachan (25000 m³) et tunnel Ivry-Masséna (101000 m³)

⁽³⁾ Ouvrages de stockage pluviaux :

- Bassins de stockage gérés par : SIAAP : Bassin d'Antony (115000 m³) ; DEA93 : Bassin des Brouillards (97000 m³)
- Tunnel de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (94000 m³)

Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées

capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département)	Débit de référence (au sens de l'arrêté national du 21 juillet 2015)	Capacité nominale de l'arrêté	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine, Herblay et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m ³ /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du VAL-D'OISE n° 20/6075-001 DRE du 15/03/2016
Seine amont	Valenton (94)	800 000 m ³ /j	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m ³ /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 95 040 du 12/06/1995 (en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007)
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	300 000 m ³ /j	1 100 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines n° 10-176 du 22/11/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	100 000 m ³ /j	555 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 08-0273 du 29/01/2008
Seine Morée	Blanc-Mesnil (93)	75 000 m ³ /j	320 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral du Préfet de Seine-Saint-Denis n° 210-2154 du 26/08/2010

* Eq hab = L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une usine d'épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 eq hab = 60 g de DBO₅ /jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Prescription des rejets

pour les principaux polluants

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE AVAL

Débit de référence pendant les étapes 1, 2 et 3 :

- étape 1 : 2075 000m³/j ou 42,4 m³ /s
- étape 2 : 1850 000m³/j ou 39,8 m³ /s
- étape 3 : 1850 000m³/j ou 39,8 m³ /s

Phase de construction

Normes de rejet 24h

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90%	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	80%	50 mg/l
DCO	90 mg/l	75%	180 mg/l
N-NH ₄ ⁺ *	8 mg/l	-	20 mg/l
NTK *	10 mg/l	80%	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70%	5 mg/l

(*) Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures à 12°C

Normes de rejet annuelles

Paramètres	Étape 1		Étapes 2 et 3	
	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement
Ngl	25	70	50	30
Pt	1	80	1	80

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE AMONT

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 600 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	94%	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89%	130 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	88%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet 24h du débit de 600 000 m³/j jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92%	60 mg/l
DBO5	20 mg/l	93%	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83%	180 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	80%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE CENTRE

Normes de rejet 2 h et 24 h temps sec jusqu'au débit de 240 000 m³/j
(et ≤ 22 000 m³/2 h et ≤ 3,06 m³/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	20 mg/l	15 mg/l
DBO5	20 mg/l	15 mg/l
DCO	80 mg/l	50 mg/l
NTK	5 mg/l	5 mg/l
NgI	25 mg/l	20 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l

Normes de rejet 2 h et 24 h temps de pluie jusqu'au débit de 404 800 m³/j
(et ≤ 61 200 m³/2 h et ≤ 8,5 m³/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	30 mg/l	21 mg/l
DBO5	40 mg/l	24 mg/l
DCO	120 mg/l	74 mg/l
NTK (01/10 au 30/04)	50 mg/l	26 mg/l
NTK (01/05 au 30/09)	15 mg/l	8 mg/l
Pt	2 mg/l	1,30 mg/l

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE GRÉSILLONS

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (300 000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92 %	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	92 %	50 mg/l
DCO	70 mg/l	85 %	140 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥ 12°C)	1,5 mg/l	95 %	7 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	5 mg/l	85 %	10 mg/l
Pt (T effluent > 18°C)	0,8 mg/l	85 %	2,5 mg/l
Pt (T effluent 12°C < T ≤ 18°C)	1,2 mg/l	80 %	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (300 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

SEINE MORÉE

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (75000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	10 mg/l	96 %	20 mg/l
DBO5	10 mg/l	95 %	25 mg/l
DCO	50 mg/l	91 %	100 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥ 12 °C)	1,3 mg/l	95 %	3 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90 %	10 mg/l
Pt (du 01/04 au 30/09)	0,6 mg/l	92 %	2 mg/l
Pt (du 01/10 au 31/01)	0,8 mg/l	89 %	2,2 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (75000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

... Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

MARNE AVAL

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 75 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	15 mg/l	97%	40 mg/l
DBO5	15 mg/l	95%	30 mg/l
DCO	70 mg/l	92%	140 mg/l
N-NH ₄ (T effluent 12 à 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 18°C)	2 mg/l	95%	5 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	8 mg/l	90%	11 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
NgI (T effluent 12 à 18°C)	15 mg/l	75%	20 mg/l
NgI (T effluent ≥ 18°C)	10 mg/l	75%	20 mg/l
Pt	1 mg/l	90%	2 mg/l

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	25 mg/l	94%	65 mg/l
DBO5	25 mg/l	90%	50 mg/l
DCO	75 mg/l	90%	150 mg/l
N-NH ₄	6 mg/l	85%	9 mg/l
NTK	10 mg/l	80%	20 mg/l
NgI	20 mg/l	70%	25 mg/l
Pt	1 mg/l	80%	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NTK	7 mg/l	85%
NgI	10 mg/l	80%
Pt	< 1 mg/l	85%

Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération du SIAAP s'est développée depuis 2005, dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à consacrer 1% de leurs ressources aux actions de solidarité.

Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, la Direction de la communication et des relations internationales (DCRI) est placée auprès de la Direction générale. Elle s'attache à la mise en œuvre d'actions en matière d'assainissement suivant une démarche articulée autour de quatre idées-forces :

- cibler les actions en fonction des compétences existantes ;
- apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations ;
- donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs dans son domaine de compétences ;
- favoriser l'implication de la population locale et le renforcement des capacités des autorités locales.

Au total, le SIAAP pilote 34 projets dans 21 pays en Afrique, Amérique, Asie, Europe et Moyen-Orient.

Les objectifs qui lui sont fixés :

- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux usées, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement ;
- positionner le SIAAP à l'international comme un acteur de référence pour la coopération décentralisée et porteur de bonnes pratiques, en participant à des événements internationaux comme le Forum Mondial de l'Eau, le congrès international GWOPA ou la Conférence des parties (COP) ;
- valoriser les métiers et les compétences des agents du SIAAP.

La commission relations internationales, présidée par M. Patrick TRÉMÈGE, Vice-président du SIAAP, réunit l'ensemble des élus 3 fois par an pour valider les actions, préparer le budget et examiner l'ensemble des projets de coopération à l'international en vue de leur validation au conseil d'administration.

Les actions de coopération décentralisée se réalisent avec le concours d'une trentaine d'agents volontaires du SIAAP qui apportent l'expertise propre à leur métier, le SIAAP les engage dans cette mission de service public qui reste ouverte à l'ensemble des agents.

PROJETS RÉALISÉS EN 2018

• ZONE AFRIQUE

• CAMEROUN – Bangangté

> Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'assainissement et mise en place d'un service municipal de gestion des boues de vidange dans la commune de Bangangté.

Budget 2018 : 150 000 €

Avancement du projet : 95 %

Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• CAMEROUN – Yaoundé

Projet de mise en place d'une filière des gestions des boues de vidange de la Ville de Yaoundé.

Budget 2018 : 75 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 3 500 000 habitants

• MAROC – Figuig

> Conception du système d'épuration par lagunage et des raccordements du bâti ancien – Conception et suivi de réalisation du système d'épuration des effluents de l'abattoir.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

MAROC – Figuig II

> Nouvelle convention.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 0 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

• MAROC – Ain Jemaa

> Projet d'épuration par filtres plantés de roseaux des eaux usées du chef-lieu de la Commune d'Ain Jemaa en vue d'un assainissement global pour la population d'Ain Jemaa.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 3 000 habitants

• MAROC – Ain Jemaa II

> Nouvelle convention.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 0 %

Nombre de bénéficiaires : 3 000 habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• MAROC – Dakhla I

> Nouvelle convention.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 0 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants

• MAROC – ONEE

> Partenariat technique, formation d'agents.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaires : X formations

• NIGER – Communauté urbaine de Maradi

> Projet hygiène et assainissement à Maradi.

Budget 2018 : 35 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

• NIGER – Zinder

> Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la Ville de Zinder.

Budget 2018 : 40 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

MADAGASCAR – Sainte-Marie

> Améliorer durablement l'accès des habitants de la commune à l'assainissement dans les lieux publics.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 5 900 habitants

... MADAGASCAR – Mahajanga

> Programme de coopération avec la Ville de Mahajanga.

Budget 2018 : 250 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

• GUINÉE – Conakry

> Assainissement de l'Université de Conakry.

Budget 2018 : 290 000 €

Avancement projet : 75 %

Nombres de bénéficiaires : 12 000 étudiants

• TOGO – Kara

> Programme de suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement.

Budget 2018 : 20 000 €

Avancement projet : 70 %

Nombres de bénéficiaires : 120 000 habitants

• DJIBOUTI – ONEAD

Budget 2018 : 0 €

Avancement projet : 100 %

Nombres de bénéficiaires : 500 000 habitants

• MALI – Kayes – Koulikoro

> Assistance technique au projet de coopération décentralisée en partenariat avec le PSEAU et les Villes de Montreuil, Gentilly, Choisy le Roi et Tremblay en France pour des projets d'assainissement des lieux publics et des écoles dans les Province de Kayes et Koulikoro au Mali

Budget 2018 : 112 000 €

Avancement projet : 10 %

Nombres de bénéficiaires : 589 639 habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• ZONE MOYEN-ORIENT

• LIBAN – Le Grand Beyrouth

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 75 %

Nombre de bénéficiaires : la population du Grand Beyrouth

• Réseau des Municipalités et Fédérations de Municipalités Libanaises membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis représenté par le Comité des Maires Libanais

> Renforcement des capacités des Municipalités et dialogue avec les autorités nationales dans le domaine de l'assainissement, et assistance technique.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 500 bénéficiaires directs (les municipalités, les acteurs de l'État libanais, les acteurs de la coopération dans le domaine de l'assainissement au Liban)

• PALESTINE – Tulkarem et Qalqilya

Budget 2018 : 75 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

• ZONE AMÉRIQUE CARAÏBES

• CUBA – La Havane (INRH)

> Assistance technique en matière d'assainissement.

Budget 2018 : 36 289 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 2 000 000 habitants

• CUBA – Cienfuegos

> Schéma directeur d'assainissement.

Budget 2018 : 150 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• HAÏTI – Port-au-Prince

> Création de laboratoires d'analyse.

Budget 2018 : 150 000 €

Avancement du projet : 40 %

Nombre de bénéficiaires : 700 000 habitants

• HAÏTI II – Port-au-Prince

> Opérationnalisation de la stratégie nationale de l'assainissement dans la région Métropolitaine de Port-au-Prince.

Budget 2018 : 90 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 700 000 habitants

• SALVADOR – Jucuarán

> Assainissement du centre urbain de Jucuarán.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 2 500 habitants

• MEXIQUE – Mexico

> Accompagnement à l'organisation des services d'eau et d'assainissement du Grand Mexico.

Budget 2018 : 30 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 8 millions d'habitants

... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite)

• ZONE ASIE

• VIETNAM – Projet AVEC

> Renforcement de capacité des agents des collectivités vietnamiennes de Hué, Hanoï, Hai Duong et Yen Bai (phase 2).

Budget 2018 : 122 600 €

Avancement du projet : 66 %

Nombre de bénéficiaires de formations : 400

• VIETNAM – Hué

> Rénovation de la lagune de traitement des lixiviats de la décharge municipale, aménagement d'un site de traitement des boues de vidange et réhabilitation du système hydraulique du Canal Royal de la Cité fortifiée.

Budget 2018: 105 000 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaire : 65 000 habitants

• VIETNAM – Hué

> Réaménagement des lacs.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaire : 65 000 habitants

• VIETNAM – Yen Bai

> Assainissement de deux communes de la Province, An Thinh et Yen Phu.

Budget 2018: 40 000 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs

• CHINE – Bassin de la Hai

> Mise en place d'un schéma directeur.

Budget 2018: 0 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 000 d'habitants

Descriptif et montant financier des opérations

de coopération décentralisée (suite)

• LAOS – Vientiane

> Étude d'avant-projet pour la gestion des boues de vidange de Vientiane.

Budget 2018 : 75 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 795 000 habitants

• CAMBODGE – Angkor

> Assainissement et gestion des eaux pluviales sur le site des temples d'Angkor.

Budget 2018 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 20 000 bénéficiaires directs

• PHILIPPINES – Université d'Urdaneta

> Projet d'assainissement de l'Université par traitement de filtres plantés de bambous.

Budget 2018 : 260 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 étudiants

• PHILIPPINES – Pasig River

> Projet assainissement de la rivière Pasig.

Budget 2018 : 300 000 €

Avancement du projet : 150 %

Nombre de bénéficiaires : 1,6 million d'habitants

Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2018
Taux de fréquence des accidents	16,4*
Taux de gravité des accidents	1,47*
Situations olfactives mensuelles satisfaisantes	
SAV	6
SAM	7
Total	13
Nombre de plaintes	
Usine de prétraitement Clichy	50
SAV	80
SAM	7
MAV	1
SEM	1
SEG	2

*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a un taux de réclamation inférieur à 1%.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En 2018, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Le taux de débordement dans les locaux des usagers est inférieur à 1 %.

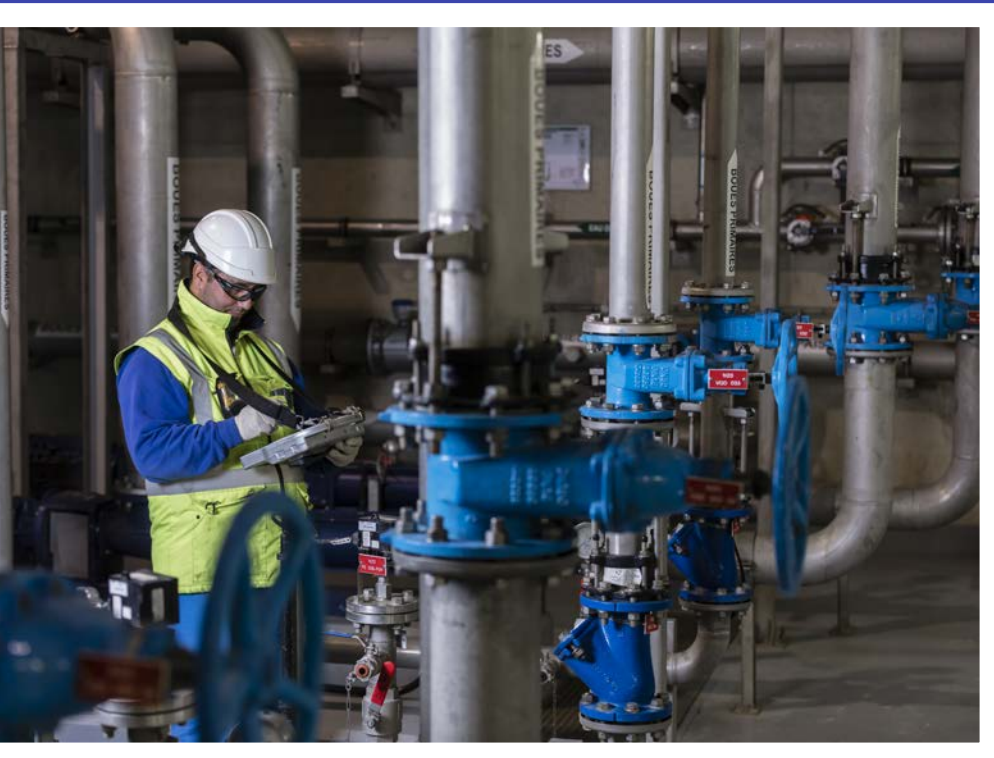
Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2018
Scolaires et étudiants reçus à LCDEA*	2 500
Budget total de formation	1 279 000 €
Nombre d'agents préparés aux concours et examens	89
Nombre d'apprentis	25
Nombre d'agents SIAAP formés	1 424**

*La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP (www.ecole.siaap.fr)

**Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

annexes



Volumes reçus

dans les usines d'épuration

	Volume journalier en m ³	Volume annuel en millions de m ³
Seine aval	1496496	546
Seine amont	543801	198
Seine centre	218234	80
Seine Grésillons	231549	85
Marne aval	60788	22
Seine Morée	15679	6
Total SIAAP	2556547	937

**POUR SUIVRE LE SIAAP AU QUOTIDIEN,
RENDEZ-VOUS SUR**

www.siaap.fr

 [SIAAPassainissement](https://www.youtube.com/SIAAPassainissement)

 [@le_SIAAP](https://twitter.com/le_SIAAP)

 [@le_SIAAP](https://www.instagram.com/le_SIAAP)



**DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

2 rue Jules-César
75589 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 75 44 18
Fax : 01 44 75 44 14
Mail : contact@siaap.fr